L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans.

Samedi Matin, 7 Septembre.

Les Elections dans l'Etat du Maine.

Jusqu'à présent on ne peut dire que le résultat des élections dans les Etats depuis la fusion entre les Démocrates et les Républicains-libéraux, accomplie par la Convention de Baltimore, ait été défavorable aux fusionistes, bien qu'ils aient été battus dans le Vermont d'une manière complète. Mais on est convenu de dire, et cela avec raison selon nous, que le Vermont ne compte pas dans la balance comme appréciation générale. Le Vermont a toujours été contre tout ce qui sent de loin ou de près le parti démocrate et contre tout ce qui a une couleur sudiste par conséquent. C'est un parti pris, une conjuration [illegible] mais il en a toujours été ainsi. Prenez les plus grandes majorités qu'aient jamais eues les Démocrates dans les élections présidentielles, et vous n'y trouverez jamais le Vermont. Jusqu'à l'élection de Lincoln, cet Etat était tellement habitué à être battu qu'on ne pouvait raisonnablement espérer qu'il abandonnât si tôt le seul parti qui lui ait procuré quelques succès soutenus depuis la fondation de la République fédérale.

Dans un espace de 90 ans, le Vermont n'a eu que six présidents, les deux Adams, Harrison, Taylor, Lincoln et Grant. Ayant été si fidèle à sa mauvaise fortune, il n'était pas naturel qu'il renonçât si vite à la fortune meilleure que la guerre et la révolution lui ont assurée depuis 10 ans seulement. Tous ceux qui connaissent l'histoire électorale des Etats-Unis disaient avant la dernière élection ce que nous disons aujourd'hui, et nous-même nous ne faisons que répéter ce que nous écrivions il y a une semaine ou deux à ce sujet. Il est vrai que sans remporter la victoire, les fusionistes eussent pu réduire la majorité radicale dans les dernières opérations du Vermont. Mais nous répondrons que dans un Etat aussi foncièrement exclusif que le Vermont, c'est le contraire qui devait plutôt arriver. La fusion a irrité et non concilié.

Les Vermontais ont regardé cette combinaison comme une espèce de fraude politique, parfaitement étrangère à leurs habitudes, et ils ont traité Greeley comme si ce candidat, au lieu d'être un abolitioniste, eût été le plus grand des esclavagistes. Les votants du Massachusetts et du Rhode Island le traiteront à peu près de la même manière et par les mêmes raisons. Le crime de Greeley, à leurs yeux, est de s'être allié aux démocrates et d'avoir fait entendre quelques paroles de justice et de protection pour le Sud. Laissons donc ces Etats de côté, d'autant mieux que les fusionistes n'ont jamais, que nous sachions, compté sur leurs votes. Ils y comptaient si peu, qu'ils n'avaient pas envoyé un seul orateur dans le Vermont.

Mais nous pouvons compter, avec grande raison, sur les deux Etats qui ont précédé le Vermont dans les campagnes d'épreuve.

Dans la Caroline du Nord, les démocrates ont eu le dessus, puisqu'ils ont emporté la majorité pour le Congrès et pour les deux Chambres de la Législature d'Etat.

S'ils n'ont pas réussi pour le gouverneur, cela tient aux fraudes colossales et aux corruptions sans pudeur et sans limite pratiquées par les autorités fédérales de concert avec les autorités d'Etat. En dépit de ces odieuses manœuvres la majorité du candidat grantiste a été réduite de plus des trois quarts, et son élection a été longtemps incertaine. Disons, en outre qu'elle sera attaquée devant la Législature et que très probablement elle sera condamnée au profit du candidat démocrate. En novembre, le vote de la Caroline du Nord nous paraît donc assuré pour Greeley.

Nous pouvons en dire autant et d'une manière plus positive encore de l'Etat d'Ouest-Virginie. Là, cependant, le candidat démocrate pour la place de gouverneur n'a pas été plus élu que dans la Caroline du Nord, mais c'est un candidat indépendant qui a emporté l'élection à une très faible majorité, et l'on assure qu'il est pour Greeley. Les démocrates ont fait passer tout le reste de leur liste. Par conséquent, il n'y a rien pour Grant dans l'Ouest-Virginie.

Voyons maintenant s'il peut compter sur le Maine dont les élections auront lieu lundi prochain. Sans hésiter nous disons: oui. En 1868, Grant obtint sur Seymour une majorité de 20,404. Un chiffre aussi fort que cela ne peut être renversé en une seule fois. Mais le Maine a des précédents plus favorables que le Vermont pour les fusionistes. Jusqu'à la candidature de Lincoln, le Maine avait toujours voté pour les démocrates qui le mettaient avec le New-Hampshire au rang des Etats les plus [illegible] plus déterminés de l'Union pour le soutien des principes démocratiques. Ces deux Etats étaient regardés comme les deux boulevards du Sud dans le Nord-Est, boulevards contre lesquels à chaque élection présidentielle allaient se briser tous les projectiles du whiggisme.

Depuis la fin de la guerre, les électeurs du Maine ont montré beaucoup d'hésitation et d'incertitude; ils ont bien donné une belle majorité à Grant contre Seymour, mais ils n'ont pas montré le même parti pris pour leurs élections de municipalité et d'Etat; ils ont varié et varié souvent, qu'en beaucoup de localités la victoire a été pour les démocrates. On peut donc fonder un certain espoir sur cet Etat, non pour renverser Grant comme par un coup de canon, mais pour réduire de beaucoup sa majorité de 1868. On ne saurait, selon nous, espérer raisonnablement autre chose, et c'est beaucoup, car si une certaine réduction a lieu, l'élection de Greeley est assurée.

Un journal démocrate a fait le calcul suivant à propos des élections du Maine: dans la dernière élection présidentielle, Grant ne l'emporta que par une proportion de 11 pour cent sur son vote populaire. Il eut 2,978,553 et Seymour 2,543,612. Différence en faveur de Grant 334,739, pas davantage.

En prenant le Maine pour type, il faudrait donc réduire de 11 pour cent seulement la majorité républicaine pour assurer la défaite de Grant dans l'élection populaire, à la condition que cette réduction eut lieu sur le même pied dans les Etats qui ont voté pour lui. Or, le Maine étant un des Etats qui lui ont donné le plus de majorité, il est clair que s'il y perd le 11 pour cent des voix, il pourra regarder son élection comme perdue partout. En effet, si l'on ôte cette proportion du chiffre de 2,978,551, majorité de Grant en 1868, on n'a plus qu'un nombre de votes inférieur à celui de Seymour. Dans le Maine le 11 pour cent des 75,835 donnés à Grant dans la dernière élection est de 8,342. Retranchons ce chiffre de 20,404, obtenus par lui en 1868, et nous n'avons plus que 12,062. Si donc les républicains n'emportent le Maine que par une majorité au-dessous de 12,000 et qu'ils fassent les mêmes pertes dans tout le pays, l'élection de Greeley est assurée.

Les républicains ont perdu bien plus que cela dans la Caroline du Nord et l'Ouest-Virginie. Ils y ont non seulement perdu le 11 pour cent, mais encore la majorité presque tout entière dans le premier Etat, et la majorité tout entière dans le second. Ainsi sur trois Etats, ils n'en ont conservé qu'un. Nous pouvons donc avec confiance attendre les élections du Maine.

Il est vrai que cet Etat a été travaillé de toutes manières par les émissaires de l'administration qui n'ont épargné ni promesses, ni menaces, ni or, ni argent pour le conserver au grantisme. L'administration y a envoyé aussi nombre de ses orateurs les plus fougueux, les plus passionnés, et les moins scrupuleux en fait de droit et de moralité, mais tout cela ne saurait remplacer les nègres qui font à peu près complètement défaut dans cette partie de la République. D'ailleurs l'honneur de l'Etat du Maine est en quelque sorte engagé dans la question. Le Maine se souvenant des bons errements d'autrefois et des doctrines de la saine école démocratique, saisira peut-être l'occasion qui lui est offerte de reprendre sa glorieuse place dans cette pléiade d'Etats qui, pendant plus d'un demi-siècle, gouvernèrent l'Union et lui donnèrent cette puissance respectée aujourd'hui et redoutée du monde entier.

☞ Où trouve-t-on un assortiment varié de candis de toute espèce? A la grande fabrique de Norman & Raine, rue de la Vieille-Levée Nos 121 et 123.

Le manifeste du centre gauche.

Le *Rappel* publie le texte suivant du manifeste que viennent de signer un certain nombre de membres du centre gauche:

Après deux années passées à régler une situation, après les premiers temps de confusion pendant lesquels les partis, par la garantie mutuelle de la trêve de Bordeaux, ont mesuré leurs forces et [illegible] réalisé leurs espérances, une idée se dégage enfin du chaos parlementaire qui a, jusqu'à ce jour, étonné et effrayé les esprits sincères et les cœurs patriotes.

Nous désespérions de voir la France survivre à ses malheurs, et nous la voyons relevée [illegible] de la présence de l'étranger, prête à rendre tout son essor à son génie et à reprendre sa mission dans le monde.

Les luttes confuses des partis, l'incertitude qui pesait sur leurs projets, les tâtonnements apparents des groupes décidés à fonder la République, et dont la [illegible]—tant elle était nouvelle—pour de l'indécision et de la faiblesse, tous ces faits de la politique intérieure ont entretenu une grande inquiétude, et trop souvent la presse, organe fidèle des idées du moment, [illegible].

Pendant cette période de [illegible], période sans éclat pour l'Assemblée nationale, mais non sans profit pour le pays, la nécessité, meilleure conseillère que l'enthousiasme, s'est fait de plus en plus sentir, et la vérité sur notre situation politique, vérité reconnue dès les premiers jours par quelques esprits sagaces, est apparue enfin à tous les yeux avec la force que lui donne l'évidence.

La France [illegible] République, [illegible] vrai qu'il lui soit réservé de s'appliquer à elle-même les principes de la révolution de 89. Cédant à la pression des intérêts ou à la violence des passions, elle a cherché jusqu'à ce jour à établir, sous vingt formes diverses, le gouvernement qui pourrait lui garantir à la fois les intérêts et les droits auxquels elle s'est attachée comme à son bien propre. Vingt fois elle a vu ses espérances détruites, et ses expériences successives, dont l'enseignement a été rendu plus sensible dans ces derniers temps par les vains efforts des partis monarchiques, l'ont amenée à la forme actuelle du gouvernement, forme que la raison avoue, que l'intérêt bien entendu conseille, que l'honneur même réclame, puisque nos vieilles monarchies étant mortes, nous n'avons plus qu'à choisir entre le césarisme et la république.

L'homme d'Etat illustre à qui est dû, pour la plus grande part, le relèvement de notre patrie, s'est rendu lui-même à cette vérité; et, en adoptant naguère la formule du centre gauche, en proclamant en quelque sorte la *République conservatrice*, il nous a donné le programme de la politique qu'il faut suivre.

Cette politique est si parfaitement conforme aux besoins du moment et aux nécessités de l'avenir, qu'elle est acceptée déjà par tous les hommes vraiment désintéressés, et qu'elle trouve tout préparé le terrain sur lequel elle devra s'implanter et s'épanouir, terrain aussi vaste que le pays tout entier.

Mais ce n'est pas assez d'en avoir donné la formule, il faut en définir les principes, en expliquer le sens, en développer les conséquences, et la mission de la presse commence le jour où il faut rallier tout le monde à cette œuvre de réédification nationale, à la formation d'un grand parti qui adopte, appuie, défende une politique impersonnelle et française, par excellence.

C'est ce qu'ont pensé quelques députés appartenant à la réunion du centre gauche, à qui des circonstances nouvelles ont permis de réaliser un projet depuis longtemps conçu.

Ils ont demandé le concours de quelques-uns de leurs collègues et organisé une correspondance qui, sous leur inspiration, enverra chaque jour à tous les journaux qui le demanderont un bulletin renfermant des appréciations politiques, des indications précises sur la ligne de conduite suivie par le parti conservateur républicain, et des informations aussi nombreuses et aussi sûres qu'on peut les souhaiter.

LE COMITÉ DE DIRECTION:

Général Chanzy, président du centre gauche, député des Ardennes; MM. Rivet (Corrèze), comte Rampont (Ardèche), Gaulthier de Rumilly (Somme), [illegible] (Calvados), de Marcère, de Malleville (Landes), Ricard (Deux-Sèvres), Christophe (Orne), Bardoux (Puy-de-Dôme), Gally (Ardennes), Francisque Rive (Ain).

L'ANNONCE A BERLIN.—L'*Echo du Parlement* nous fournit des renseignements amusants sur le progrès que fait l'annonce en Allemagne. Berlin tient à se montrer digne de son rang de capitale:

Je passe sous les Tilleuls et je vois de loin: Bismarck malade. J'approche, et, en petits caractères, je lis: *Bismarck* serait depuis longtemps *malade* s'il ne portait pas nos gilets de flanelle, etc. Hier, grande affiche avec figure entière d'un laquais en brillante livrée; à côté, en grandes lettres: 10,000 florins, et puis: A joué à Hombourg un richard pour "poser." Il aurait pu poser à meilleur compte s'il avait acheté une livrée pour son laquais dans nos magasins, etc.

Jusqu'ici tout est bien, on cherche à vendre sa marchandise. Je n'y trouve rien à redire. Mais l'indignation me prend quand je vois des journaux prêter leur publicité, non plus à la vente d'un paletot ou d'une armoire à glace, mais au trafic des femmes, des jeunes gens et des enfants.

Ces mêmes journaux ont, dans le temps, protesté contre les négriers américains. Vous allez juger par des citations de ce que valaient ces récriminations.

Je coupe:

Une jeune veuve cherche un vieux monsieur pour conseils et [illegible] (au Rath und That) (!)

Un enfant bien portant et beau, du sexe masculin, peut être pris! ..... Suit l'adresse.

Un jeune homme élégant et bien élevé (!) cherche la protection d'une dame riche.... (Adresse).

Deux jeunes gens bien élevés (!) qui sont venus passer quelque temps de plaisir à Berlin, désirent faire la connaissance de deux jolies sœurs (!) ou amies.

Une jeune dame distinguée (*sic*), mais capricieuse, demande de l'amitié intime d'un monsieur riche et brun (!).

Les *deux* jeunes dames élégantes qui, dans leur *propre équipage*, sont passées dimanche à huit heures du soir près de Charlottenbourg à côté d'un jeune homme en gris qui leur a souri, sont priées de vouloir bien entrer en relation secrète avec lui.

LES INDISCRÉTIONS D'UN FLOT.

On a rendu compte, à cette place, de la reprise du *Fils de la Nuit*. On a parlé du spectacle et des spectateurs, du drame et de la salle. Reste,—peut-être,—à dire quelque chose de la mer et du vaisseau. Grâce à l'indiscrétion d'un *flot*, à qui le salaire de quatorze sous par soirée ne suffit pas, et que nous avons corrompu, nous allons pouvoir vous révéler les mystères de ce décor.

Quand l'acte qui précède le décor du vaisseau est terminé, on débarrasse absolument la scène de tout son matériel. Sur cet immense espace vide, on dispose un chemin de fer partant du fond et se dirigeant vers le trou du souffleur. Un second chemin de fer est monté parallèlement au rideau.

Le vaisseau, placé sur une plateforme, munie de galets, part du fond de la scène et arrive au premier plan. De là, on le pousse sur l'autre rail, à gauche du spectateur, vers le côté *cour*, la proue tournée du côté *jardin*.

En même temps qu'on fait cette manœuvre, on change la scène en pleine mer.

D'immenses châssis sont placés le long des murs et représentent l'infini. Un plafond intercepte la lumière des herses, et dans cette obscurité relative, on [illegible] éclairs.

—Gaz, éclairez le vaisseau! .... Lumière électrique, glissez sur les vagues!.... crie le Josué des machinistes, qui répond au nom de Godin.

Puis l'on dresse de longs châssis, s'élevant par degrés, de la rampe au fond du théâtre. Les bords supérieurs de ces châssis sont découpés en forme de vagues. Des toiles vertes sont accrochées à ces découpures, et sous ces toiles se placent les *flots*.

Sur le devant, les *flots* sont des gamins de douze à quinze ans. Ils se blottissent sous la toile, qu'ils agitent avec de longues baleines, courbées en demi-cercle. Vers le milieu, ce sont des hommes, également accroupis, et se livrant au même exercice. Les *flots* du fond se tiennent debout. Il y a, en tout, cinquante *flots*.

On ne prend pas, comme *flot*, les jeunes gens du meilleur monde; aussi leur arrive-t-il souvent de se disputer et même de se battre. Cela fait partie du programme, et les agitations de la toile sous laquelle se passent ces scènes imprévues représentent assez bien les caprices de la mer.

Les acteurs montent sur le vaisseau par une vulgaire échelle, ils prennent leurs places et le rideau se lève.

Aussitôt le vaisseau s'avance, glissant sur les rails invisibles. Arrivé au milieu de la scène, il tourne sa proue vers le chef d'orchestre, et balance son mât de beaupré au-dessus de la tête des premiers spectateurs. C'est le début de la manœuvre. Il vire de bord, il se penche et se relève successivement. Comment cela s'opère-t-il? .... C'est bien simple.

Vous avez vu, dans les gares de chemins de fer, les hommes d'équipe tournant des wagons sur les plaques. Cachés sous une toile accrochée autour du vaisseau, des machinistes le font tourner de même. La toile qui les recouvre est de la couleur des flots et se confond avec eux. Seulement la plaque, au lieu d'être horizontale, a des ondulations qui font monter et descendre l'avant du vaisseau, pendant qu'il tourne, et qui permettent, à grand renfort de coups d'épaule, de le faire se balancer dans l'espace d'une façon capricieuse. Vingt-cinq hommes solides composent cette équipe sous-marine.

Deux petits chemins de fer latéraux conduisent les embarcations des Espagnols auprès du vaisseau. Les deux guerriers qui paraissent les plus hauts sont simplement des machinistes qui accrochent les barques à la goélette, et permettent ainsi à l'ennemi d'arriver sur le pont.

Tout cela se fait avec beaucoup de précision. On règle ces manœuvres comme on règle un ballet. Les accidents sont à peu près impossibles.

L'acte fini, on démonte tout cet ensemble avec les mêmes précautions. Le vaisseau seul n'est pas démonté. Il reste sur sa plateforme au fond du théâtre.

Aux premières représentations du *Fils de la Nuit*, un *flot* trop zélé désira voir entièrement la toile qui le recouvrait et apparut nu jusqu'à la ceinture.

Fechter ne perdit pas la tête.

—Un homme à la mer! cria-t-il; jetez-lui un bout de corde.

Et le *flot* fut hissé sur la goélette, aux applaudissements des spectateurs.

(*Figaro.*)

L'UNITÉ DES POIDS ET MESURES ET DES MONNAIES.—Le 24 du mois prochain doit s'ouvrir à Paris un congrès international pour l'établissement, entre tous les Etats, d'un système unique des poids et mesures, fondé sur l'adoption du mètre. Ce congrès ne sera que la suite de celui qui s'était réuni en août 1870, et dont la guerre avait interrompu les travaux.

Les commissaires [illegible] en Europe [illegible] d'avoir un système unique, basé, pour les monnaies, sur le système décimal, et, pour les mesures, sur le mètre. Voici un exemple des difficultés qui s'offrent à eux dans leurs rapports uniquement avec l'Espagne, nation voisine avec laquelle la France fait, tous les jours, des échanges nombreux.

Sous le rapport des mesures de longueur et de capacité, il est impossible de se reconnaître en Espagne. La vara, la roba, l'almud, la fanega, l'estadal, la pinta, le cuarto, le cuartillo, etc., ne répondent à aucune unité fixe et déterminée. De sorte qu'il est très difficile et presque impossible de pouvoir les combiner avec le système métrique si simple et si rationnel. Relativement aux monnaies, dont les divisions et les subdivisions depuis la livre jusqu'au maravédis et au cuarto, subsistent à l'infini, il est impossible également [illegible]. Notre pièce d'un *franc*, comparée à la peseta d'Espagne, perd 11 1/2% de sa valeur; et une peseta vieille d'Espagne, qui a plus de valeur que notre pièce d'un franc au-delà des Pyrénées, portée à la Monnaie de Paris ne vaut au poids que 80 centimes. On comprend toute la nécessité qu'il y aurait pour les peuples d'établir l'unité de poids, de mesures et de monnaie.

UNE REDDITION DE COMPTES BRUTALE.—Nous lisons dans un journal:

Il y a des radicaux qui ont une singulière manière de rendre des comptes.

Dans le département de l'Hérault un concert avait été donné en faveur de l'œuvre de la libération du territoire. Le comité organisateur était composé d'une majorité de radicaux. M. Paul Espardeilhan, directeur du *Phare du Peuple*, était à peu près le seul conservateur. Le produit du concert ne fut pas versé comme il avait été convenu dans la caisse du bureau de bienfaisance.

M. Espardeilhan demanda des comptes. On hésita d'abord, on résista brutalement ensuite. M. Espardeilhan entretint les lecteurs du *Phare du Peuple* de cette attitude.

Les radicaux à bout ne se rendirent pas, mais jurèrent de se venger. Ils attendirent un soir M. Espardeilhan au détour d'une route et se précipitèrent sur lui. M. Espardeilhan les arrêta en les menaçant d'un revolver et les mit en fuite.

Les autorités, espérons-le, demanderont maintenant, avec M. Espardeilhan, à ces vaillants radicaux, le compte de l'argent recueilli en faveur de la libération du territoire.

—Une correspondance de Kertch, publiée par le *Messager d'Odessa*, annonce la découverte dans le voisinage de cette ville, d'une catacombe très curieuse dont tous les murs sont couverts de peintures représentant des scènes de combats et de chasses.

Dans trois parois de la catacombe, il se trouve des niches dans lesquelles sont placés des sarcophages. Les niches sont surmontées de peintures emblématiques. La catacombe semble être d'origine scythe et les archéologues de Kertch croient qu'elle date du quatrième siècle.

On espère que cette découverte va répandre beaucoup de lumière sur l'histoire si peu connue des Scythes de la Chersonèse Taurique. Les sarcophages sont vides, ce qui indique qu'ils ont été pillés à une époque antérieure, mais l'absence des objets en or qui se trouvent habituellement dans les tombeaux scythes est grandement compensée par les peintures représentant les guerriers de ce peuple avec tous les détails de leur costume, qui présente certaines analogies avec l'ancien costume russe.

UNE MAUVAISE FARCE.—Nous avons cité l'autre jour l'effrayante affiche qu'on pouvait lire sur les contrevents d'un café situé au coin du boulevard Haussmann et du faubourg Saint-Honoré:

M. X........ pâtissier, No.... faubourg Saint Honoré,
Demande un invalide
POUR MACHER DU GODIVEAU.
200 francs de cautionnement.

Il paraît que l'auteur de cette affiche était, non pas le pâtissier, mais un mauvais plaisant. Cette horrible farce a, malheureusement, réussi pleinement. L'affiche a été lue par un nombre inouï d'invalides, qui tous sont venus proposer leurs services.

Depuis huit jours, c'est, dans la boutique de la victime, une procession de jambes de bois et de nez d'argent. Il est même venu de faux infirmes, de vingt-cinq à quatre-vingts ans. Tout cela demande sérieusement à combien l'heure on mâche du godiveau.

Le pâtissier, désespéré, parle de se faire chartreux.

DÉPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON.
Express .... 7:30 du matin.
Malle .... 7:30 du soir.
Train d'agrément .... 4:15 après-midi.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle .... 7:30 du matin.
Pour les villes de bains .... 4 après-midi.
Express et malle .... [illegible]

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope...7:45 du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne..7:30 du matin.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 6 septembre 1872.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
31 août	628,852 03	122,903 08
2 sept	861,389 81	122,335 06
3 "	1,126,339 74	149,495 44
4 "	1,016,073 19	174,366 [illegible]
5 "	1,061,843 98	172,020 63
6 "	999,021 57	193,834 22
Total de cette semaine....	5,687,151 37	933,115 61
Total de la semaine der..	4,764,145 50	783,186 96
Total de la sem. précéd....	4,751,015 [illegible]	806,092 92

Le marché monétaire est resté calme aujourd'hui, sans variations positives. Les banques ont continué à accepter la plus grande partie du papier de commerce à courte échéance. La demande d'escomptes a été assez bonne, mais il y a eu plus d'offres dans quelques unes des banques.

Il s'est fait très peu de chose dans les rues et les billets de premier ordre ont été recherchés aux cours actuels. Nous cotons encore:

Les billets d'affaires de première classe 9 à 10 pour cent par an; ceux A1 à 10. Les moins recherchés, mais non de seconde classe, à 11. Ceux de seconde classe à 12. Les billets portant hypothèque, de première classe, 9 1/2 à 10; les secondes classe, 11 à 12.

Nous voyons que la Compagnie d'Engrais de Stern a déclaré un dividende de 6 pour cent provenant du bénéfice des six derniers mois, et qui sera payé à dater du 19 du courant.

L'or a ouvert à 112 7/8 à 113 5/8 contre 113 1/8 à New-York, et, après un mouvement modéré, a fermé à 112 5/8 à 112 7/8 (baisse de 1/4) contre 113 3/4 à 112 7/8 dans Wall Street. Les transactions se sont élevées à $41,500, dont $8,000 à 112 5/8, $6,000 (1000 et 5000) à 112 3/4, $6,500, (1500 et 500) à 112 7/8, $13,500 (4,000, 2,500, 3,000, et 7,000) à 113, et $7,500 (2,500 et 5,000) à 113 1/8.—Dans l'argent, la seule vente est de $400 en demi-piastres américaines à 108 1/2.

Dans le change Sterling, la tendance à la baisse continue et, à la clôture, les taux étaient tombés de 3/4. Les opérations ne comprennent que 2000 clear No 1 à 120 3/4, 2000 dito à 120 3/4 à 120 7/8, 1000 dito à 120 7/8. Dans les francs, la seule vente annoncée est de 65,000 à vue, à 4 72. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 120 3/4 à 121 1/4 le clear No 1 et 121 [illegible] de change de banque; les francs, à [illegible] change particulier et [illegible] banque.

Le ch[illegible] [illegible] à New-York [illegible] vue, à 1/4 d'escompte, [illegible] change de commerce [illegible] (10,000, 10,000, 25,000 et 50,000) de banque à 1/8 d'escompte, [illegible] au pair. [illegible] York à 1/8 à 1/4 de [illegible].

50 actions de l'Association de Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans se sont vendues à [illegible]. [illegible] Il y a eu d'autres ventes, mais on en ignore les conditions.

$1,000 de bonds 6 pour cent de l'Etat de la Louisiane se sont vendues à [illegible].

Aucune vente de mandats n'a été annoncée.

A la clôture, les certificats d'allocation de la ville étaient cotés à 66 à 66 1/2. On a vendu $1,000 à 66, $2,000 à 66 3/4, $2,000 à 66 3/4, $3,000 à 66 3/4 et $1,000 à 67.

Nous cotons.

STOCKS ET BONDS.

Banque Nationale de l'Etat, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque des Mechanics' and Traders', valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Compagnie de la Banque du Canal, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale de l'Union, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque des Citoyens, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque de la Nouvelle-Orléans, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque du Sud, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque d'Amérique, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale Germania, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque Nationale de la Louisiane, valeur au pair, $100	[illegible]	[illegible]
Banque du Peuple, valeur au pair, $50	[illegible]	[illegible]
Banque Hibernia	[illegible]	[illegible]
Banque de Lafayette	[illegible]	[illegible]
Caisse d'Epargne de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
Banque Teutonia Nationale	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans	[illegible]	[illegible]
Compagnie Union d'Assurance	[illegible]	[illegible]
Compagnie Hope d'Assurance	[illegible]	[illegible]
Compagnie Germania d'Assurance	[illegible]	[illegible]
Compagnie Commerciale d'Assurance	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Assurance Factors and Traders	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Assurance des Marchands	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle d'Orléans	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Croissant	[illegible]	[illegible]
Chemin de Fer de Carrollton	[illegible]	[illegible]
Actions du Chemin de Fer de Jackson	[illegible]	[illegible]
Actions de la Compagnie de Chemin de Fer de la Ville	[illegible]	[illegible]
Actions de la Compagnie de Chemin de Fer de la rue St-Charles	[illegible]	[illegible]
Chemin de Fer Crescent City	[illegible]	[illegible]
Chemin de Fer des Rues Canal et Claiborne	[illegible]	[illegible]
Chemin de Fer d'Orléans	[illegible]	[illegible]
Chemin de Fer Mississippi Central	[illegible]	[illegible]
Compagnie du Télégraphe de la Nouvelle-Orléans et de Washington	[illegible]	[illegible]
Compagnie du Télégraphe du Pacifique et de l'Atlantique	[illegible]	[illegible]
Compagnie Américaine de Télégraphe	[illegible]	[illegible]
Compagnie du Gaz	[illegible]	[illegible]
Actions de la Compagnie du Gaz de Jefferson City	[illegible]	[illegible]
Compagnie du Gaz Carrollton	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Propulsion par l'Ammoniaque	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Propulsion Pneumatique	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Levées de la Louisiane (actions ordinaires)	3 75	[illegible]
Compagnie de Levées de la Louisiane (actions privilégiées)	7 75	[illegible]
Canal du Mississippi et du Golfe du Mexique	[illegible]	[illegible]
Compagnie du Canal du Mississippi, du Golfe du Mexique et de Dessèchement	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Navigation du Canal Carondelet	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Navigation de la Vallée du Mississippi	[illegible]	[illegible]
Odd Fellow's Hall	1 25	[illegible]
Hôtel St-Charles	1 25	[illegible]
Société du Théâtre des Variétés	5 50	[illegible]
Compagnie des Mines de Soufre de Calcasieu	400 00	[illegible]
Mine de Cuivre de Burra Burra	24 00	[illegible]
Mine de Cuivre du Comté Polk	2 00	[illegible]
Compagnie de Manufacture de Coton de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
Compagnie de fabrique de Glace de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Engrais de la Nouvelle-Orléans	[illegible]	[illegible]
Compagnie d'Engrais de Stern	[illegible]	[illegible]
Importers' Bonded Warehouse	[illegible]	[illegible]
Presse à Coton de la Levée	[illegible]	[illegible]
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane	[illegible]	[illegible]
Compagnie des Hangars à Sucre	[illegible]	[illegible]
Abattoirs Crescent City	[illegible]	[illegible]
Bons de l'Etat et de la Ville	[illegible]	[illegible]
Warrants de l'Etat, vieux	[illegible]	[illegible]
Warrants de l'Etat, nouveaux	[illegible]	[illegible]
Certificats de la ville	[illegible]	[illegible]
Warrants de Police Métropolitaine	[illegible]	[illegible]
Bons des Abattoirs Crescent City hypothécaires	[illegible]	[illegible]

*Avec privilège d'actions de dessèchement.

BULLETIN COMMERCIAL.

Vendredi, 6 sept.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui, ont embrassé près de 500 balles—précisément 450, le même qu'hier—à des prix pleins et qui ont demandé une hausse de 1/8 c de nos cotes pour le low middling et les grades plus élevés.

Nous reproduisons en outre les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ses types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne avec les chiffres extérieurs pour le strict.

Cotes générales.	Listes en moyenne	Cotes de l'Exchange Chiffres de l'Exchange
Inférieur	— à —	—
Low ordinary	— à —	—
Ordinary	— à —	—
Strict ordinary	— à —	—
Good ordinary	19 — à 19 1/4	—
Low middling	20 1/4 à 21 —	20 3/4
Middling	21 1/4 à —	21 1/4
Strict middling	— à 21 1/2	—
Good middling	— à 21 3/4	—

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 août, 1872, bal..		8359
Arrivé, dep. le dern. état	911	
Arrivé précédemment	3349	4260
		10512
Expédié aujourd'hui	1393	
Expédié précédemment	513	2106
Stock en mains et à bord		8406
Stock en mains l'an dernier		23010

TABAC.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 18 boucauts dont 6 à 11 1/4, 1 à 12 et 11 au commerce de la ville à —. Les avis de l'Ouest, relativement à la récolte continuent à être extrêmement décourageants.

Rien qui soit de nature à nous indiquer un changement n'ayant transpiré nous répétons nos cotes.

Lugs, 8 à 9, low leaf 9 1/2 à 10 c, medium à 10 1/2 à 11 1/2 c, bon 12 à 12 1/2 c et le fin et le choix 13 à 14 c. Des ventes de la dernière qualité ont eu lieu à un prix aussi élevé que 15 c.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 31 août 1872....	bts	6512
Arrivé depuis le dernier état		
Précédemment	34	34
		6546
Expédié aujourd'hui	0	
Précédemment	0	
Déficit &c	16	16
Stock		6530

SUCRE.—En bonne demande pour le commerce des épiciers et le stock sous le hangar est actuellement réduit à environ 3000 boucauts. Il est en majeure partie tenu par des spéculateurs, qui tiennent à des prix élevés pour couvrir les pertes occasionnées par la [illegible]. La balance du stock n'est pas si désirable. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé près de 200 bts, en lots à 10 1/2 à 10 3/4 c pour le fair, 10 3/4 à 10 7/8 c pour le good fair, 10 3/4 c pour le fully fair et 11 à 11 1/4 c pour le prime, [illegible]. [illegible]

MÉLASSE.—[illegible]

FARINE.—Le stock en mains est faible, [illegible]

PORC.—Calme et le mess est coté à [illegible]

BACON.—Le marché est calme et [illegible]

BREAKFAST BACON.—On le trouve de meilleure qualité. Le Bacon de l'Ouest est actuellement coté à 13 à 13 1/2 c la livre, celui du Nord commune 11 c à 13 c.

VIANDE SALÉE A SEC.—Le peu qui est resté en mains est tenu par des commerçants qui vendent en détail à 8 1/2 c pour les épaules 10 c pour les [illegible] clear ribbed et les cotés désossés 10 1/4 c.

VOLAILLES ET ŒUFS.—Les poules se vendent au débarcadère à $4 50 à $5 la douzaine de fortes et $4 25 à [illegible] pour les jeunes, les canards $4 [illegible] — les oies $6 à $7 dindes $12 à $15 [illegible] Les œufs à 14 à 17 la douzaine.

COMESTIBLES.—Les pommes de terre sont en demande modérée à des prix améliorés. Les white sprouts, par le fleuve se vendent à $2 25 à — les Rosetts $3 le baril; les Rosetts paris rail commun [illegible] sont plus faibles et se vendent $3 50 à $3 50 le baril [illegible] pommes de choix $4 le baril, choux de choix $4 à — la choucroute est calme à $6 le baril, les haricots blancs du Nord valent $15 — le baril, les haricots blancs de l'Ouest $13 50 à [illegible], haricots rouges à —. pois verts $10 à —. lady peas $6 à $8 le baril, raifort, [illegible] Pommes sèches 7 1/4 pour les nouvelles, pêches sèches à 7 c la livre.

CAFÉ.—Le marché est calme et ferme. —Nous cotons le prime—en or—18 1/2 à 19 1/4 c, bon 17 1/4 à 18 1/4 c, beau 17 à 17 1/2 c, ordinaire 15 à 16 a la livre les stocks dans les mains des planteurs est d'environ —— sacs

RIZ.—Le stock de riz nettoyé s'est accru par de nouveaux envois. Nous cotons: No 2—choix—3 à 3 1/4 cts, No 2—brisé—4 1/2 à 5 3/4 c, inférieur 6 1/4 à 6 3/4 c, ordinary à good ordinary 7 à 7 1/2 c, prime à good prime 8 à 8 1/4 c, choix 8 3/4 c la livre.

TONNELLERIE.—La demande de boucauts à sucre et de barils à mélasse est meilleure à $4 à $4 25 pour les premiers et $1 60 à 1 65 pour les derniers les perches pour cercles sont tenues fermement à $60 à 65 pour boucauts et $50 à 55 pour les perches pour [illegible]. Les douves en cyprès se vendent à $8 à $9 le millier de douves pour barils et pour boucauts $85 à $90.

LAINE.—Un petit lot de 800 livres de lavée vendu à 60 c et 1000 liv, de Louisiane à 35 c la livre. Il ne se fait que peu d'affaires attendu que les arrivées pour le Nord ont été retirés à cause du calme qui environne les marchandises manufacturées. —Nous cotons: laine du lac 40 à 44 c, Louisiane nettoyée 37 à 40 c et pleine de glouterons 20 à 25 c la livre.

SAINDOUX.—Le saindoux de choix continue à être rare et en demande. L'article en tierçons est coté à 10 3/4 à 10 1/2, en barils 12 à 12 1/2 à la livre.

WHISKY.—Le marché est plus ferme sous l'influence de nouvelles reçues de l'Ouest.

FRUITS.—commerce calme comme de coutume durant cette période de l'année. Le stock de noix et de raisins suffit à la demande, mais les limons sont rares et commandent des prix élevés; en ce moment nous cotons les limons $ 10, à — la caisse il n'y a pas d'oranges sur le marché; les raisins layers $3 75 à —— la boîte, ceux de london layers; raisins de Corinthe 8 à 9 c, la livre, pruneaux allemands 10 à 11 c, noix du Brésil, 13 à — c, noix anglaises 12 1/2 à 13 amandes 18 1/2 à 19—, sans coques 35 à 30 noisettes 12 1/2 à 14 [illegible], nos 9 figues point, citron 40 à 45 la liv, bananes, il n'y en a pas; figues bananes point, noix de coco $6 — à $5 50 le et, pêches $150 à $8 — la caisse selon la grandeur et la qualité. Les ananas se vendent à — à — la douzaine.

TOILE D'EMBALLAGE.—La jute domestique est tenue en lots ronds et en gros à 16 à 16 1/2 c et la toile de l'Inde offerte à 15 c la yarde. Les commerçants remplissent les ordres pour le campagne et détaillent la jute domestique à 17 1/2 à 18 c la yarde. Toile de l'Inde en balles 15 1/2 et en rouleaux 14 1/2 c La toile de chanvre et la toile de lin sont tenus à 17 1/2 à 18 c la yarde.

DOUVES EN CHÊNE.—Le stock en mains est fort, et est estimé à 1,210,000, mais les arrivages sont peu nombreux—La demande est bonne, mais les acheteurs quoiqu'en sont restreints par le manque de capacités pour le fret. Nous cotons extra pipes, fonds, les 120, livrés le long du navire $195 à 260, pipes pour vin $120 à 125 extra boucauts $125 à 140; extra claires à 105, baril extra $60 à $65 extra barils $40 à $45.

SACS EN PITRE.—Il ne s'est pas fait de ventes de ces depuis quelques jours.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle Orléans, 6 septembre 1872.

Arrivé, pendant la semaine—1168 bœufs du Texas, 184 veaux et veaux d'un an, 137 cochons, 349 moutons.

Vendu—1068 bœufs du Texas, 1377 veaux et veaux d'un an, 138 cochons, 350 moutons, 4 vaches à lait.

A vendre—442 bœufs du Texas, 182 veaux et veaux d'un an, 29 cochons, 20 vaches à lait.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, [illegible]

DIVERS.

Compagnie d'Assurance Suisse.—Coin des rues Carondelet et Commune.—Les actionnaires de cette Compagnie sont par les présentes avisés [illegible] charte, un versement de dix pour cent a été déclaré payable le 1er octobre 1872.

Par ordre de la Direction. H. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 20 août 1872. 21 août—1m

Compagnie d'Assurance "Delta", angle des rues Carondelet et Commune.—Nlle-Orléans, 8 août 1872.—Conformément à l'article 8 de la charte de la Compagnie, une élection de vingt-cinq directeurs sera tenue à la Compagnie, LUNDI, 2 septembre prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

30 août—au 9 sept. L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Association de Prêts sur Gages.—(Banque d'Accommodation), à l'angle des rues St-Charles et Perdido.—Nouvelle-Orléans, 13 août 1872.—AVIS. Une assemblée des Actionnaires de l'Association de Prêts sur Gages sera tenue à leur bureau, le 10me (dixième) jour de SEPTEMBRE 1872, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi [illegible] d'accepter l'acte de la Législature approuvé le 7 mars 1870, intitulé "Acte [illegible] Association de Prêts sur Gages [illegible]"

Par ordre du Conseil des Directeurs. R. H. WOOD, Secrétaire. E. B. BENTON, Président.

UNION NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS.

Banque Nationale de l'Union de la Nouvelle-Orléans.—Cette Banque continue à payer moyennant accord préalable, un intérêt sur les dépôts spéciaux et sur les balances courantes.

Elle fournit des lettres de crédit et des lettres de change sur Londres, Paris, Anvers, Berlin, Hambourg, Amsterdam et d'autres principales villes d'Europe.

Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1872. JAS. CHALARON, Caissier.

27 juillet—3m

Assessements de la ville.—Avis aux Contribuables.

Département des Assessements, Hôtel-de-Ville, Salle No 15. 10 août 1872.

CONFORMÉMENT à la section sept de l'ordonnance de ville No [illegible] d'administration.—Avis est donné que l'assessement (de l'année 1872) des meubles et immeubles situés dans les limites de la ville est achevé; qu'il sera ouvert, pour examen et réclamations, au bureau du Département d'Assessements, Salle No 15 de l'Hôtel-de-Ville, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, (excepté les dimanches) pendant trente jours à partir de la présente date: que toutes les plaintes relativement à des assessements excessifs ou insuffisants seront prises en considération aux heures indiquées. H. BONZANO, Administrateur.

Avis.—Taxes.

LE paiement de taxes d'Etat et de ville est, à la partie du contribuable, l'objet d'une attention spéciale. Escomptes libéraux. Achat et vente de toute espèce d'obligations de l'Etat et de la ville. H. RIES. Au No. 34 de la rue Carondelet, bureau du fond.

E. H. REYNES & BRO, Variéties Alley—Cotton Exchange Building, Entre Common et Gravier.

CHANGE sur Paris et Londres. Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati. Remises, par dépêches télégraphiques, à Londres, New York et San Francisco.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL, BIÈRE ET ALE, Angle des rues Villeré et Toulouse, Nouvelle-Orléans.

J'ANNONCE aux propriétaires de salons et au public que je suis maintenant [illegible] pour fabriquer de la Lager et de l'Ale d'après le principe de GLACE ET DE L'AIR FROID [illegible]. [illegible] Le prix en est modéré [illegible] Les faits prouvent la vérité de ce que j'avance. [illegible] Venez y faire l'essai de la Bière et de l'Ale.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1872.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les concernent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, les amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

Aubert, Pierre François; Abadie, Jean, de Montesquieu; Michel François; Marie François; Menuel Richard; [illegible]

Liste Démocratique.

Candidatures Démocratiques.

Pour Président des Etats-Unis,
HORACE GREELEY,
de New-York.

Pour Vice-Président,
BENJAMIN GRATZ BROWN,
du Missouri.

LISTE DE FUSION POUR L'ETAT.

Pour Gouverneur: JOHN McENERY, d'Ouachita.
Pour Lieut.-Gouverneur: D. B. PENN, d'Orléans.
Pour Avocat Général: H. N. OGDEN, d'Orléans.
Pour Auditeur: JAMES GRAHAM, d'Orléans.
Pour Secrétaire d'Etat: SAMUEL ARMSTEAD, de Caddo.
Pour Surint. de l'Education Publique: ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général: T. C. MANNING, de Rapides; ANDREW S. HERRON, d'East Baton Rouge; C. H. WEBB, d'Orléans.
Premier District: E. LAWRENCE, de Plaquemines.
Second District: LOUIS BUSH, de Lafourche.
Troisième District: Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.
Quatrième District: A. H. LEONARD, de Caddo.
Cinquième District: L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général: G. A. SHERIDAN, d'Orléans.
Premier District Congressionnel: RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.
Troisième District Congressionnel: WM. MORTON, de Vermilion.
Quatrième District Congressionnel: Long terme—E. C. DAVIDSON, de Sabine. Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.
Cinquième District Congressionnel: GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

1o Nous reconnaissons les droits civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2o Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique, et nous en ferons payer le dernier dollar des dettes contractées légitimement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3o Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons le système de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4o Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités aux villes et aux paroisses auxquelles ils appartiennent de droit, en maintenant strictement le principe du self government local.

5o Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi; le rappel de la loi des impressions [illegible]

6o Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les déprédations dans notre gouvernement d'Etat, qui se sont produites si souvent pendant les quatre dernières années, [illegible]

Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui auraient été [illegible]

Nous serons en faveur d'une loi spéciale [illegible] de ville ou de paroisse.

EMILE LA SÈRE, Président du Comité Central Démocratique de l'Etat.

W. M. RANDOLPH, Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau du Surveillant d'Enregistrement des Votants, Nlle-Orléans, 3 septembre 1872.

Conformément à la section vingt de la loi de la Législature de la Louisiane intitulée "Acte pourvoyant à la révision et à la correction des listes de votants enregistrés de l'Etat &c," approuvée le 26 mars 1872, avis est donné que les bureaux [illegible] jusqu'au SAMEDI, 26 octobre [illegible]

Les heures de bureau sont de 7 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir. [illegible]

Avis est donné à tous les votants enregistrés qui ont changé de résidence, [illegible]

Voici une liste des bureaux des différents précincts d'élection et les endroits où se trouvent les bureaux d'enregistrement de chaque précinct:

PREMIER PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Toledano, la rue Thalie et le fleuve.
Bureau: No 528, rue St Charles, au coin de la rue Melpomène.

SECOND PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Thalie, la rue Julia et le fleuve.
Bureau: No. 323, rue St. Charles, entre Calliope et Clio.

TROISIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue Julia, la rue du Canal, la Bouth et le bas de la ville.

QUATRIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: Au coin des rues Bourbon et Villeré.

CINQUIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue St-Louis, la rue St-Philippe, le fleuve et le bas de la ville.
Bureau: Rue d'Orléans, entre Villeré et Robertson.

SIXIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue St-Philippe, la rue de l'Esplanade, le fleuve et la rue Ponchartrain.
Bureau: Au coin des rues Marigny et Bourbon.

SEPTIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs-Elysées, le fleuve et la rue Ponchartrain.
Bureau: Au coin des rues Dauphine et Union.

HUITIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

NEUVIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

DIXIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

ONZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

DOUZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

TREIZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

QUATORZIÈME PRÉCINCT D'ÉLECTION.
[illegible]

E. P. BLANCHARD.

GEO. MERZ.
BRASSERIE DU VIEUX CANAL. [illegible]

AMUSEMENTS.

PALACE [illegible] THEATRE [illegible] Académie de Musique. [illegible] Le Concert est ouvert pour la Saison des bains.

Académie de Musique.

DAVID BIDWELL [illegible]

OUVERTURE de la Campagne des Amusements pour 1872 et 1873.

LUNDI, 9 SEPTEMBRE 1872. UNE SEMAINE SEULEMENT.

E. D. DAVIES, [illegible]

Samedi, 7 septembre.

La saison régulière des représentations commencera [illegible] TROUPE DRAMATIQUE [illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée le 11 août 1868.

CHAS. T. HOWARD ..... Président.

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.

GROS LOT - - - - - - $50,000

CLASSE K.

Tirage le SAMEDI [illegible]

— PLAN —

[illegible]

Billets entiers: $10.—Moitiés en proportion. Les remises en plein, sans déduction. Les ordres doivent être adressés à CHAS. T. HOWARD, Président. [illegible]

BANDAGES HERNIAIRES.

Des chartistes ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent le descente de la matrice: il n'y a rien de comparable en ce en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion [illegible]

M. SPILLMAN croit pouvoir affirmer le patronage du public.

J. H. SPILLMAN, Inventeur et Fabricant.

Au No 83 de la rue Baronne, [illegible]

83, RUE DU CAMP, 83,

FAIRBANKS & CO.

OFFRENT à vendre les seules BALANCES qui soient justes, telles que:

BALANCES A PLATEAUX,
BALANCES A FLÉAU, pour coton.
BALANCES A FLÉAU, pour sucre.

Balances pour marchands de groceries et drogues, &c., &c., &c. Toutes sortes de balances d'un usage général sur cette place.

—Aussi—

MOULINS à café et en acier, de Troemner, pour maïs, le café, le blé et les épices. [illegible]

PRESSES A COPIER, pour lettres, de Shaw, [illegible]

[illegible]

W. B. BOWMAN, Agent. 83, rue du Camp.

POUDRE LEVAIN

—DE—

JOHN S. DUNHAM.

ELLE est citée égale sous le rapport de la pureté [illegible]

A vendre en gros et en détail, par QUEYROUZE & ROSS, Au coin des rues Bienville et Vieille-Levée.

SEULE AGENCE

DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE

Martini Sola & Co.

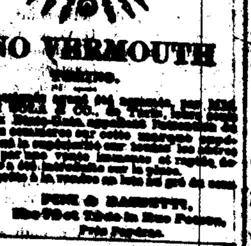

VINO VERMOUTH

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON, FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

[illegible]

Cure radicale des hernies.

DE A. POLLIAN [illegible]

[illegible]

A. CARRIÈRE & Co.,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES, IMPORTATEURS DE VINS, EAUX-DE-VIE, &c. &c. No 62 rue Vieille-Levée. [illegible]

CAZADE & CROOKS,

No 82 Beaver Street, NEW-YORK.

Seuls agents, aux Etats-Unis, de MM. OTARD, DUPUY & Co., [illegible] EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO. [illegible] WASHINGTON MORTON, [illegible]

ALLEN ROCHEREAU, WILLIAM T. ROSE. CHARLES THOUGRAIN. PIERRE CRABITES, ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sale Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c.,

8 SOUTH WILLIAM ST., NEW YORK. | 16 & 18 ST. LOUIS ST., NEW ORLEANS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Pour compte d'un premier acquéreur.—Tombe dans le Vieux Cimetière St. Louis.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.—SAMEDI, 7 septembre, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Espagne St. Louis, rue St. Louis, pour compte d'un premier acquéreur qui n'a pas rempli les conditions de l'adjudication [illegible] Conditions comptant, [illegible] 7 sept.

PAR E. ROGER & CO.

250 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO.—E. ROGER, Encanteur.—SAMEDI, 7 septembre, à [illegible] heures [illegible] Conditions à la vente. 6 sept.

PAR E. M. MONTGOMERY.

GRANDE VENTE

Des Meubles de la résidence en brique et à trois étages, No 17 de la rue Dauphine, entre les rues Canal et Douane.—Riches Armoires à glace, Glaces françaises, beaux Tapis de Bruxelles, Verrerie et Porcelaine, Literie, etc.; une Pendule française allant pendant 6 mois et une paire de Chandeliers en bronze massif.—Vente à l'encan.

PAR E. M. et E. J. MONTGOMERY, Encanteurs.—SAMEDI, 7 septembre, à [illegible] heures, à la résidence [illegible]

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 7 sept.

Succession. Succession. Succession.

PAR E. M. MONTGOMERY.—Il sera vendu SAMEDI 7 septembre, à 11 heures, à la salle d'encan No 64 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles.

— TELS QUE —

[illegible]

— Egalement —

Une grande facture de lits cottage, chaises [illegible]

JEFFERSON ACADEMY,

43.........RUE BOURBON.........43

Entre Bienville et Douane—Nlle-Orléans.

—Dirigée par—

S. J. LORD.

La session de 1872 et 73 commencera le LUNDI, 16 septembre, jour où l'on compte que les élèves [illegible]

Les parents qui ont l'intention de placer leurs enfants dans cette Institution sont invités à le faire le plus tôt possible. 21 août—1m

INSTITUTION DUREL,

91..........RUE BOURGOGNE..........91

RÉ OUVERTURE: LUNDI, 2 SEPTEMBRE.

Changement de local annoncé que possible. 28 août—1m

COLLÈGE COMMERCIAL DE SAINT-STANISLAS,

A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.

CETTE Institution commencera, le 17 septembre, sa session de 1872–73 [illegible]

Pour le prospectus et tous les détails, s'adresser au Frère FLORIMOND, Président.

Mademoiselle Tardivel,

A NEW-YORK.

PENSIONNAT FRANÇAIS pour jeunes demoiselles. [illegible] West 38e rue, la 17 septembre [illegible]

Mlle Tardivel envoie des circulaires aux personnes qui en feront la demande.

Institution D'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle E. PITIE [illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et BERON,

No 20, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

Collége de la Pass Christian, Miss.

LA rentrée des élèves est fixée au 1er OCTOBRE. Cette institution, dirigée par les Frères des Ecoles chrétiennes, présente tous les moyens désirables pour de bonnes études classiques, scientifiques et commerciales.

Pour l'année scolaire [illegible]

Frère LEONIDIAN, Président.

Collége du Mont Ste-Marie,

PRÈS D'EMMITSBURG,

Comté de Frederick, Maryland.

L'ANNÉE scolaire [illegible]

[illegible] PRÉSIDENT DU MT.-ST. MARY'S COLLEGE, Emmitsburg, Md.

Hôtels, Restaurants, &c.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

[illegible]

J. DEPREZ & CO., Propriétaires.

Restaurant Cosmopolitain,

13 et 15.....RUE ROYALE.....13 et 15

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. GUINAULT.

VACHERIE. VACHERIE.

PAR E. GUINAULT, encanteur—Bureau au coin de Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 14 septembre 1872, il sera vendu, à 11 heures [illegible] cette vacherie, située sur la rue [illegible] savoir:

[illegible]

Vaches! Vaches!

PAR E. GUINAULT, encanteur—Bureau au coin de Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 7 septembre 1872, il sera vendu, à [illegible] de M. ANDRÉ BORDENAVE qui liquide et [illegible]

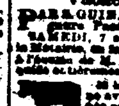

[illegible] Conditions—[illegible] 3 sept.

PAR FRANCIS FERNANDEZ.

Vente d'un Terrain double face aux rues d'Orléans et St-Pierre, 3e District.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur et agent de propriétés foncières, No 67 Passage de la Bourse.—SAMEDI prochain, 7 septembre 1872, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, il sera vendu—

Un terrain situé dans l'îlet compris entre les rues St-Pierre, Orléans, Rochebleve et Dorgenois [illegible]

Conditions—Moitié comptant, [illegible]

Acte de vente pardevant T. D. Seghers, notaire public, aux frais de l'acquéreur. [illegible]

Jolie Propriété avec deux Terrains face à la rue des Ursulines, entre les rues Roman et Prieur. No. 266, Deuxième District.

PAR FRANCIS FERNANDEZ, Encanteur et Agent de propriétés foncières, 67, Passage de la Bourse.—SAMEDI prochain, 7 septembre 1872, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—[illegible]

Deux Propriétés de valeur dans le Second District, encoignure Basin et Bienville, et rue Bienville, entre les rues Bourbon et Dauphine.

Succession de Madame Ann Flynn, décédée, épouse de P. H. Flynn Sr, et de P. H. Flynn.

— Nos 34,305 et 35,346. —

PAR FRANCIS FERNANDEZ, encanteur et agent de propriétés foncières [illegible]

[illegible]

Aux Contribuables.

JOHN T. DUFOUR,

69.....PASSAGE DE LA BOURSE.....69

Entre Bienville et Douane.

Se charge du règlement des Taxes de Ville et d'Etat, [illegible]

Fonderies, Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Sandlier,

APPARTEMENTS EN WOODS, YEATMAN & CO.—[illegible] ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des mieux modèles.

R. H. LAVILLEBEUVRE, 16, rue Union.

FONDERIE DE LEEDS.

(ÉTABLIE EN 1825.)

Au coin des rues Delord et Bonchon.

NOUS annonçons à nos amis et au public que [illegible] MACHINES A VAPEUR, des Bouilleurs, [illegible]

LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

RUE GIROD,

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

JOS. A. SHAKESPEARE, A. SMITH, R. SWOOP,
SHAKESPEARE, SMITH & CO.,
—Successeurs de—
GEDDES, SHAKESPEARE & CO.

FONDEURS de fer et de cuivre, Fabricants de toute espèce de Machines à vapeur, Moulins à sucre, [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

Au coin des rues Erato et Peters,

(Ci-devant rue de la Vieille-Levée.)

W. J. J. ARMSTRONG...........Directeur.

— Fabricant de —

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A DESSÉCHER, MOULINS A SCIE, &c.

[illegible]

Bureau de la Succursale en Louisiane

DE LA COMPAGNIE

MOUND CITY

D'Assurance Mutuelle de la Vie,

A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:

JAMES H. BRITTON, Président.

A. W. BRITTON, Vice-Président.

W. T. SELBY, Secrétaire.

G. M. HATCH, Agent général.

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE,

Agence, No 20 de la rue Carondelet, Orléans.

OFFICIERS:

[illegible]

[illegible]